

# IMAGIER, SUPPORT À L'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

## Les structures :

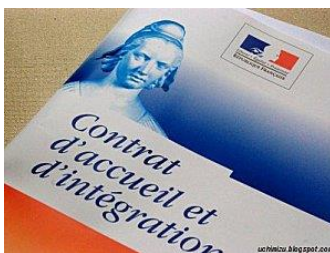


EMPLOI  
INSERTION  
FORMATION



# OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION  
ET DE L'INTÉGRATION



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Le contrat d'intégration républicaine

Le contrat d'intégration républicaine, défini à l'article L. 311-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, est conclu entre vous et l'Etat français, représenté par le préfet. Il repose sur des engagements réciproques.

**II. Vos obligations**

Vous vous engagez à :

- respecter les valeurs essentielles de la société française et de la République ;
- participer avec assiduité et sérieux aux deux modules de la formation civique et à la formation linguistique ;
- effectuer les démarches prescrites lors de l'entretien à l'OFII ;
- signaler par courrier à l'OFII tout changement de situation.

**III. La durée du contrat**

Le CIR est conclu pour une durée d'un an. Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, pour des motifs légitimes, dans la limite d'une année supplémentaire.

Le CIR peut également être résilié par le préfet sur proposition de l'OFII si vous ne respectez pas les conditions d'assiduité et de sérieux et que vous avez manifesté un rejet des valeurs essentielles de la société française et de la République.

**Le CIR est la première étape de votre parcours d'intégration en France. Vous devez en respecter les droits et obligations. Il est la garantie d'une intégration réussie dans votre pays d'accueil.**

**Contrat d'intégration républicaine n° [REDACTED]**  
Conclu le 07/06/2017  
Entre M./Mme (pour les mineurs, le représentant légal) :  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
Et le préfet de [REDACTED]

En cas de prolongation du contrat (durée, date de fin, motif) :

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce contrat. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

**Le contrat d'intégration républicaine**

**Voire orientation personnalisée**

A l'issue de l'entretien réalisé ce jour, les formations suivantes vous sont prescrites :

- Formation civique « Principes et valeurs de la République française »  
 Obligatoire
- Formation civique « Vivre et accéder à l'emploi en France »  
 Obligatoire
- Formation linguistique  
 Niveau A1 atteint (dispense de formation linguistique)  
 Niveau A1 non atteint (prescription de [REDACTED] heures d'un parcours de formation linguistique)

Par ailleurs, vous êtes orienté(e) vers l'offre de services suivante :

Sécurité sociale: RDV CPAM/ AMELI  
Complémentaire santé - ACS-CMUC: RDV CPAM/ organisme privé  
Comparabilité diplôme: CIEP  
Formation à visée professionnelle: Pôle emploi/ GRETA/ CNAM/ AFPA

*Le Contrat d'Intégration Républicaine*

## Le parcours de formation :



*À l'école*



*Les études supérieures*



*Diplôme ou attestation de formation linguistique*

## L'expérience professionnelle :





**Entretien de motivation :** *Pourquoi voulez-vous apprendre le français ?*



*Pour écrire*



*Pour suivre une formation*



*Pour s'orienter*



*Pour comprendre des informations de santé*



*Pour chercher un travail*



*Pour naviguer sur Internet*



*Pour aider ses enfants*



*Pour découvrir la culture*



*Pour pratiquer un sport*



*Pour échanger autour des loisirs*



*Pour rencontrer des amis*